

**LE JOUR, 1951
2 MAI 1951**

LE MESSAGE DU CHEF DE L'ÉTAT

Le message d'hier du Chef de l'Etat rends justice à chacun. **C'est un excellent message.**

Adressé aux Libanais nommés par leur nom, il s'adresse à des citoyens.

En termes mesurés et clairs, en la langue sobre et châtiée qu'on lui connaît, Monsieur le Président de la République a tiré la leçon des élections. C'est un hommage aux vertus qui font la force des nations : droiture, caractère, sincérité, impartialité courage. **Car la liberté pour s'exercer dignement suppose tout cela.**

Le suffrage du peuple au Liban est réhabilité après une déchéance qui était une tare et notre pays a retrouvé à l'étranger un prestige durement atteint sur le plan des institutions.

Un grand pas a été fait dont la cause première est d'avoir dominé la démagogie et fait confiance au peuple. **Cela éclate jusqu'à l'évidence.**

Les élections d'avril ne sont pas seulement un progrès décisif sur celles de 1947, mais bien sur toutes celles qui les ont précédées depuis trente ans. Nous avons, par exemple, appris par nous-mêmes, aux élections législatives de 1925 ce que représente l'effort de se faire élire quand le pouvoir exécutif a mis, contre vous, ses moyens, dans la balance ; nous savons par nous-mêmes les colères et l'esprit de fronde qu'un tel abus engendre.

Dans la plus large mesure, ces maux nous ont été cette fois épargnés. Le ciel en soit loué ! Et ce pays, déprimé dans ses forces vives, a retrouvé soudain le goût sauveur de la liberté.

Monsieur le Président de la République s'en est réjoui publiquement et nous nous associons d'enthousiasme à son contentement. On a certes plus de fierté et d'honneur à gouverner un peuple libre qu'un peuple servile.

Du message du Président se déduit une recommandation très nette à la nouvelle Chambre : c'est qu'elle se fasse respecter. Cela dépend d'elle sans doute ; mais beaucoup de l'Exécutif, qu'on ne mécontente ici qu'à ses risques et périls.

Nous espérons du Chef de l'Etat de fréquents messages à la Chambre pour mettre en relief ses prérogatives et ses devoirs. **C'est la procédure constitutionnelle, dix fois plus pressante chez nous qu'en France par exemple, et c'est un lien avec le peuple, au delà de la Chambre ; car nul n'ignore que, chez nous, les pouvoirs de l'Exécutif, vont loin, en fait comme en droit, en face de la Chambre elle-même. De sorte qu'au**

Liban, si la Chambre manque à sa mission, il ne reste qu'un pouvoir exécutif incontrôlé et omnipotent.

Il y a, dans la nouvelle Chambre, sensiblement plus de députés nouveaux que d'anciens. Parmi les anciens, beaucoup d'entre les meilleurs sont revenus. **On attend d'eux tous qu'ils fassent leur profit du message du Chef de l'Etat et qu'ils usent pour le bien public de l'immunité qui les couvre.**

On verra cette Chambre à l'œuvre dès les premiers pas ; comment elle entend se faire présider, comment elle compte appliquer son règlement et faire aller ses travaux. **Suivant son comportement, on verra renaître les bonnes traditions ou se ruiner une espérance. Mais on ne se dissimulera d'aucune façon l'importance de l'attitude du Pouvoir exécutif à son égard.**

C'est là qu'en renouvelant notre vive appréciation de la qualité et de la portée du message nous formulerons le vœu qu'en vue d'un meilleur équilibre pas plus la Chambre que l'Exécutif n'outrepasse ses droits.

Nous nous associerons enfin aux compliments que Monsieur le Président de la République a adressés au Gouvernement et à l'Armée ; mais nous nous souviendrons aussi de la lutte méritoire d'un certain nombre de citoyens pour la réforme électorale et pour des élections libres.

De toute façon, le message d'hier du Chef de l'Etat marque un tournant et une date dans les annales de la nation.

P.S. – Nous avons moins apprécié, à vrai dire, la terminologie pompeuse et archaïque de la Radio libanaise dans son introduction en langue arabe, au message du Président. **On avait l'impression d'entendre en ce vingtième siècle démocratique une voix d'outre-tombe.** Nous l'écrivons en toute simplicité.